ville de PÉRONNAS

2026/130

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 aout 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par l'association Péronnas Animation Culture représentée par Monsieur PERNET Martin, le 12 Octobre 2026 pour l'organisation d'une vente de saucissons briochés assimilé à une vente au déballage dans le hall de la Rotonde à PÉRONNAS, le samedi 24 Octobre 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur PERNET Martin de l'association Péronnas Animation Culture de Péronnas est **AUTORISÉ** à effectuer une vente au déballage – saucissons briochés à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra dans le hall de la Rotonde à PÉRONNAS le :

Samedi 24 Octobre 2026

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– Monsieur PERNET Martin de l'association Péronnas Animation Culture – 89 rue de la Poste à PÉRONNAS

– Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 13 Octobre 2026
Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PERONNAS (AIN)